



Objet : Restrictions d'utilisation AD Montpellier Méditerranée LFMT : exploitation des vols pendant les travaux de nuit : balisage taxiways Tango 4 et Tango 5. Ce SUP AIP prolonge le SUP AIP AIRAC 193/22.

.En vigueur : Du 19 novembre au 9 décembre 2022

Lieu : AD : Montpellier Méditerranée LFMT

DESCRIPTION GENERALE

Des travaux de maintenance de balisage des taxiways et chaussées aéronautiques auront lieu de nuit du 19 novembre au 9 décembre 2022 (dates prévisionnelles) sur l'aéroport de Montpellier LFMT.

Ce SUP AIP présente l'emplacement, l'impact ainsi que les différentes phases de travaux.

Ces travaux nécessitent :

- La fermeture de taxiways de nuit.
- Mise hors service du balisage des taxiways.
- Adaptations des catégories d'aéronefs.
- Mesure de précaution au roulage des aéronefs.
- La présence d'engins de chantier et de personnel dans les différentes zones décrites.

Infrastructures rendues ponctuellement indisponibles de nuit : TAXIWAYS : TANGO 4, TANGO 5, MIKE
(Aucune fermeture prévue du jour)

Un balisage diurne et nocturne des zones neutralisées sera mis en place, et adapté.

Les travaux se décomposent en une seule phase de chantier de nuit, activée par NOTAM, en précisant les dates et horaires de début et de fin de phase, avec pour objectif d'éviter d'impacter les vols en journée.

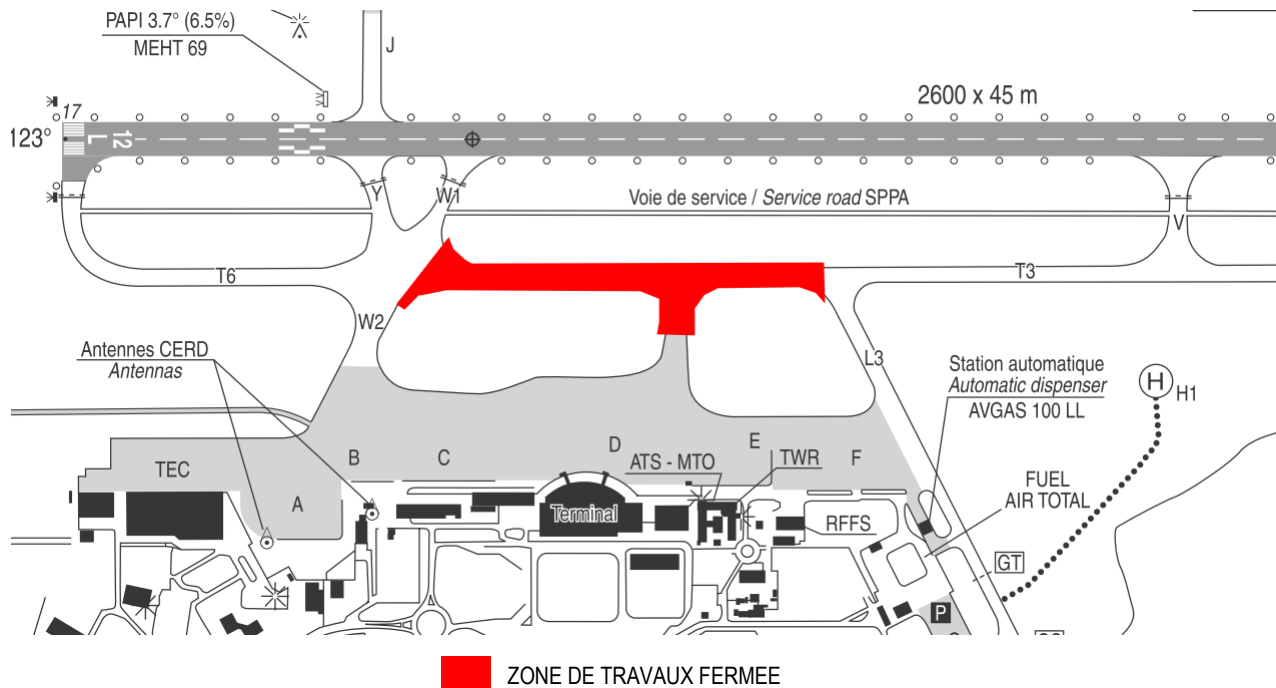
(toutes les dates données dans ce SUP AIP sont données à titre indicatif et seront confirmées par NOTAM).

DESCRIPTION DES TRAVAUX DE NUIT

FERMETURE DU TAXIWAY TANGO 4 TANGO 5 ET MIKE

MISE HORS TENSION DU BALISAGE TAXIWAY TANGO 4 TANGO 5 ET MIKE

PLAN DES TRAVAUX :



Travaux réalisés de nuit selon les horaires précisés par NOTAM.

Accès à l'aire de trafic commercial et départ en passant par WHISKY 2 pour :

TEC, ALPHA, BRAVO DELTA et ECHO 1.

Utilisation du TAXIWAY WHISKY 2 limitée à une envergure aéronef de 43 mètres.

Accès à l'aire de trafic commercial et départ en passant par TANGO 3 & LIMA 3 pour :

ECHO 2 à ECHO 8, et FOX.

Utilisation des TAXIWAY LIMA 3 et TANGO 3 limitée à une envergure aéronef de 18 mètres.

Un balisage diurne et nocturne des zones neutralisées sera mis en place, et adapté.

Le survol par hélicoptère à faible altitude de la zone de chantier est interdit.